

**VILLE D'AULNOY-LEZ-VALENCIENNES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 5 octobre 2022**

**Secrétaire de séance : madame Frédérique Fontaine**  
**n°05.10. 4.3.**

**Finances**  
**Délibération Budgétaire Modificative n°4**

**Décision modificative :**

Monsieur le Maire rappelle que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

La présente décision modificative au budget de l'exercice 2022 étudiée par la commission de la prospective financière, travaux, aménagement urbain et développement économique du 26 septembre 2022 propose d'opérer des virements de crédits comme suit :

**En dépenses de fonctionnement :**

- Chapitre 042 - opération d'ordre :

Article 6811 - dotation aux amortissements : + 6 523.60 €

Les amortissements calculés sur certaines fiches d'immobilisations étaient erronés du fait d'un problème du logiciel de comptabilité.

- Chapitre 011 - Charges à caractère général :

Article 611 - contrat de prestations de service : - 6 523.60 €

**En recettes d'investissement :**

- Chapitre 040 - opération d'ordre :

Article 28033 – frais d'insertion : + 540.00 €

Article 28188 - autres immobilisations corporelles : + 6 922.08 €

Article 28182 – matériel de transport : + 4228.00 €

Article 28184 – Mobilier : - 5 166.48 €

**En dépenses d'investissement :**

- Opération 97208 – Acquisition de matériel administratif :

Article 2188 – autres immobilisations corporelles : + 6 523.60 €

La présente décision modificative est équilibrée.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver la décision modificative n°4 telle que définie ci-dessus et pour laquelle la commission précitée a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,  
deux abstentions,  
adhère à la proposition de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré, en séance, à Aulnoy-lez-Valenciennes, à la date que dessus.

La secrétaire de séance,  
Frédérique Fontaine

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Publié sur le site internet le : **28 octobre 2022**

Envoyée et reçue au contrôle de l'égalité le : **26 octobre 2022**